

## NOTE DE SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

**Secrétaire de séance :**

**Procuration :** Martine COURVOISIER donne pouvoir à Catherine LHERITIER  
Sylvain TROFLEAU donne pouvoir à Valérie SABATER

**Absences :**

### I. AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 1.1 Affectation de résultat 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que compte tenu des perspectives financières et de l'accroissement des charges de personnel (revalorisation du point d'indice) et des dépenses d'énergie, il est nécessaire d'augmenter le prévisionnel des dépenses de fonctionnement et pour ce faire, modifier l'affectation du résultat 2021.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif cumulé 2021 du budget général de la commune Valloire-sur-Cisse qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2020)	Excédent	0
Résultat de l'exercice (2021)	Excédent	640 068.41€
Résultat de clôture (2021)	Excédent	640 068.41€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2020)	Excédent	1 022 764.33 €
Résultat de l'exercice (2021)	Excédent	298 017.04 €
Résultat de clôture (2021)	Excédent	1 320 781.37 €
TOTAL CUMULE (Fonctionnement et investissement)		1 960 849.78 €

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement en recette d'investissement au compte 1068 pour **540 068.41 €** et au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour **100 000 €** et la somme maintenue du report d'investissement au chapitre 001 au montant de **1 320 781.37 €**.

Il est précisé que conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces comptes sont adoptés, si aucune majorité de voix ne s'est dégagée contre son adoption.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement en recette d'investissement au compte de réserve 1068 pour **540 068.41 €**
- l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement en recette de fonctionnement au chapitre 002 pour **100 000 €**
- l'affectation du résultat cumulé d'investissement au chapitre 001 (report d'investissement) pour **1 320 781.37 €**.

Le conseil municipal doit délibérer sur ces modifications d'affectation de résultats.

#### 1.2 Budget Primitif

Compte tenu de la modification de l'affectation de résultat, le budget primitif 2022 est ainsi modifié (document de présentation sur table).

Le projet de budget 2022 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le budget primitif s'équilibre aux sommes suivantes en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 2 462 414 € (+ 60 000 € en 60613 – chauffage urbain + 40 000 € en dépenses imprévues)

Recettes : 2 462 414 € (+ 100 000 € au 002 résultat de fonctionnement reporté)

En section d'investissement :

Investissement dépenses : 2 979 274.78 € (moins 100 000 € au 2315 (travaux non affectés)

Investissement recettes : 2 979 274.78 € (moins 100 000 € au 1068 excédent de fonctionnement 2021)

Le conseil municipal doit délibérer sur les montants modifiés du budget primitif.



Le Maire

Catherine LHERITIER